

Programme Roulez vert
Demande d'inscription d'un nouveau véhicule

La présente demande doit être remplie par tout constructeur de véhicules qui souhaite soumettre un nouveau véhicule léger au programme Roulez vert. Les renseignements fournis dans la présente demande serviront à l'analyse, par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), de l'admissibilité des véhicules présentés et permettront, le cas échéant, de déterminer le montant d'aide financière s'y rattachant, conformément aux modalités du programme. Les véhicules visés par cette procédure sont les véhicules entièrement électriques, les véhicules à pile à combustible (hydrogène), les véhicules hybrides rechargeables, les motocyclettes électriques et les motocyclettes à vitesse limitée électriques.

A – Renseignements sur le participant

1. Constructeur

Nom du constructeur : _____ Numéro d'entreprise du Québec : _____

Adresse : _____ Bureau ou case postale : _____ Municipalité : _____ Province/État : _____ Pays : _____ Code postal : _____

2. Représentant du constructeur

Nom : _____ Prénom : _____ Fonction : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____ Numéro de télécopieur : _____

Langue de communication : ☐ Français ☐ Anglais

B – Renseignements sur les véhicules

Marque	Modèle ¹	Version ¹	Prévision/estimation du nombre d'unités vendues – obligatoire ⁴	Année-modèle	PDSF pour le Québec	Type de véhicule	Nombre de cylindres ²	Type de carburant ²	Capacité de la batterie ^{2,3} (kWh)	Autonomie du véhicule (km)	Cote de consommation (L/100 km) ²	Numéro d'identification du véhicule (NIV) – obligatoire ⁴	PNBV (kg)

1. **IMPORTANT** : Pour déterminer l'admissibilité d'un véhicule au programme Roulez vert, l'ajout d'une composante fondamentale telle qu'une motorisation à traction intégrale ou une batterie à rayon étendu sera considéré comme une version différente d'un même modèle de véhicule. Le prix de ce type d'ajout sera additionné au PDSF pour déterminer l'admissibilité du véhicule au programme. Il est de la responsabilité du manufacturier de fournir toute information relativement aux versions des véhicules.

2. À remplir pour les véhicules hybrides rechargeables

3. À remplir pour les véhicules entièrement électriques

4. À remplir pour chaque version de véhicule

C – Déclaration de conformité

Pour être admissibles au programme, les véhicules présentés dans cette demande doivent également respecter les critères suivants¹ :

- > Véhicule léger conforme au Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles du Canada;
- > Véhicule léger dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est inférieur à 4 500 kg;
- > Véhicule léger muni d’une motorisation :
 - entièrement électrique ou hybride rechargeable, muni d’une batterie ayant une capacité de 8 kWh ou plus,
 - entièrement électrique et qui utilise une pile à combustible à l’hydrogène alimentée par un réservoir,
 - électrique à basse vitesse;
- > Véhicule léger conçu pour circuler principalement sur les voies publiques (sont exclus les véhicules hors route au sens de la Loi sur les véhicules hors route);
- > Motocyclette électrique :
 - Motocyclette sans habitacle fermé ou tricycle à moteur, défini dans le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles du Canada (C.R.C., ch.1038), munie d’une motorisation entièrement électrique, qui utilise l’énergie provenant d’une batterie, laquelle doit être rechargée à partir d’une source externe d’électricité;
- > Motocyclette à vitesse limitée électrique :
 - Motocyclette à vitesse limitée électrique en vertu du Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles du Canada (C.R.C., ch. 1038), ce qui exclut les bicyclettes assistées.

D – Signature

Je confirme par la présente que je suis la personne autorisée à engager la responsabilité de l’entreprise dans le cadre de la présente demande.

- ☐ Je déclare que j’ai examiné la présente demande et j’atteste qu’à ma connaissance, tous les renseignements fournis au MELCCFP sont complets et véridiques.
- ☐ Je déclare que la motocyclette électrique soumise, le cas échéant, est conforme au Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles du Canada (C.R.C., ch. 1038).

Signature : _____ Date (année-mois-jour) : _____

E – Envoi du formulaire

Veuillez retourner ce formulaire rempli en version électronique à l’adresse roulez.electrique@mern.gouv.qc.ca :

Programme Roulez vert
CP 27506 Pont Viau
Laval, Qc, H7G 4Y2

1. Le cadre normatif du programme prévaut sur ce document.
2. Seuls les formulaires reçus par la poste seront analysés. La version informatique n’est demandée qu’à titre informatif.